

Histoire de comm'

Votre association d'actionnaires salariés a, jusqu'à présent, peu communiqué sur son activité. Amende honorable et rectification entérinée avec cet ASSACTualités, dont la périodicité devrait désormais être trimestrielle.

Bien que l'ayant trop peu "fait savoir", l'ASSACT SG n'aura pas été sans "savoir-faire". Ainsi, l'année dernière, ce ne sont pas moins de quelque 40 séances hebdomadaires et 6 conseils d'administration qui ont été réunis autour de votre Président. Et même si l'Assemblée Générale annuelle 2016 n'a connu qu'un succès d'estime, elle ne s'en est pas moins déroulée très légalement et très positivement. Cette année encore, notre assemblée générale est d'ores et déjà programmée le **mercredi 17 mai dans nos locaux du 35, rue de Rome. Elle se tiendra à 17h30**, un horaire qui devrait permettre, notamment, à nos adhérents en activité en Ile de France d'y participer. Une date à noter dès maintenant sur vos agendas : participer à notre AG est une façon d'encourager vos administrateurs dont le dévouement ne fait l'objet d'aucune rémunération.

Si vous pouvez compter sur nous, nous comptons aussi sur vous : sur votre présence effective à cette date. Ainsi que, tout au long de l'année, sur vos remarques, vos reproches (?), vos encouragements, vos suggestions ...

Une année que nous vous souhaitons sereine, embellie et heureuse en tous domaines, personnels et professionnels.

Le conseil d'administration

Un Président... des vœux

Chers collègues et amis,

Tous mes vœux de Bonne et Heureuse Année pour 2017. Qu'elle vous apporte, à vous et à vos proches, tout ce que vous souhaitez.

Comme vous l'avez constaté, l'année 2016 a été marquée par de nombreuses surprises dans le monde : *Brexit*, élection de Donald Trump, rejet du referendum italien,... Pour la Société Générale, elle s'est achevée par un redressement assez net du cours de son titre, porté par une opinion plus favorable des investisseurs pour le secteur bancaire.

2017 marquera le trentième anniversaire de la privatisation de notre Établissement. Votre association ne laissera pas passer l'occasion de célébrer dignement cet événement. Sur ce sujet, et sur d'autres, nous nous sommes entretenus avec les instances dirigeantes de notre Maison. Je vous donnerai les détails de ce que nous allons organiser dans notre prochain bulletin. Entretiens, je vous rappelle que l'adhésion à notre association restera gratuite durant toute l'année 2017.

Comme je vous le signalais dans mon dernier message, je suis disponible pour répondre à vos questions. N'hésitez pas à m'interroger directement à mon adresse courriel assact.sg.pagni@gmail.com

Bien amicalement, votre président,

Patrick Pagni

Cette carte bancaire nationale CB fêtera également ses 30 ans en juillet 2017

En 2017, pour fêter nos 30 ans et ceux de « la privat' », nous vous offrons la cotisation annuelle : venez nous rejoindre !



2017 : POURQUOI

ADHÉRER À L'ASSACT SG ?

« Face à un environnement difficile et incertain, l'ensemble de la profession bancaire est soumis à la conjonction durable du ralentissement de la demande, du renchérissement des ressources et de la montée générale des risques, le tout aggravé par les privilèges archaïques qui faussent, dans notre pays, les règles de la concurrence (...) »

Qui a bien pu oser exprimer semblable lucidité ?
Quand cette réflexion a-t-elle pu être formulée ?
Serait-elle l'aveu d'un découragement ponctuel (*) ?

Bien au contraire : elle contient toutes les raisons d'être - ou devenir très vite - actionnaire de notre Maison - et adhérent de l'ASSACT SG ! - pour tous celles et ceux qui sont les premiers concernés par son succès et son développement.

Certes, le dividende pourrait à lui seul constituer un motif d'investissement, la raison d'une sauvegarde de l'avenir, la prévoyance d'une retraite enrichie. Les conditions d'acquisition étant privilégiées, l'effort d'un cumul soucieux du lendemain s'avère facilité.

Mais, au-delà de toutes ces justifications du "bon père de famille", existe une autre considération moins pécuniaire, tout aussi honorable, voire plus valorisante : l'expression de sa foi dans son Entreprise. Plus que toute autre, la banque, "sa" banque, justifie que le collaborateur concrétise sa confiance dans son devenir en étant son tout premier actionnaire. Et puis... Comment pourrait-on, en son âme et conscience, conseiller à un client la valeur de son titre, si l'on n'est pas soi-même convaincu de sa détention ?

Certaines sociétés, du CAC 40, SBM ou autres, constituent souvent des loteries tentatrices dont l'issue peut s'avérer spectaculaire... en profit comme en perte ! L'investissement du « boursicoteur » peut lui rapporter beaucoup, comme les plus coûteuses déceptions.

Au-delà d'un profit plus ou moins enviable sur le long terme, être actionnaire de sa Générale, c'est aussi la fierté de croire en deux avenir : celui de son entreprise, comme du sien propre.

(*) un cadeau pour tout actionnaire salarié ou retraité du Groupe SG qui nous fera connaître l'auteur et le contexte de cette citation (assact.sg@socgen.com)



PALMARÈS 2016 ET REMISE DES PRIX FAS DE L'ACTIONNARIAT SALARIÉ EN FRANCE

C'est le 16 décembre dernier qu'était organisée la remise des prix FAS de l'actionnariat salarié en France, au titre de L'année 2016. Sous le patronage de Michel SAPIN, Ministre des Finances, cette cérémonie a réuni plus de 200 personnes. Notre association était notamment représentée par son Président d'Honneur, Patrice LECLERC, par Claude MORICE et Jean-François SICOT. En ouverture de séance, c'est le Secrétaire Général de la Fédération européenne de l'actionnariat salarié qui fait le point sur l'actionnariat salarié dans l'Europe à 28 : des systèmes d'encouragement, plus ou moins élaborés, existent dans chaque pays, la France, la Grande-Bretagne et l'Irlande continuant de faire la course en tête. La crise financière de juillet 2008 a eu des répercussions négatives qui se font encore sentir dans beaucoup de pays, à l'exception de la Grande-Bretagne qui, après un bref passage à vide, a repris sa marche en avant.

L'ASSACT SG soutient IMAGINE FOR MARGO

IMAGINE FOR MARGO
Children without CANCER

imagineformargo.org

Le passage à vide de la France est plus long ; il a des conséquences sur plusieurs pays européens, qui en ont profité pour réduire certains avantages fiscaux. D'une manière générale, dans l'Europe des 28, la plupart des grandes entreprises cotées ont des plans d'actionnariat salarié. Environ un salarié sur deux y a souscrit. En France, cela correspond aux entreprises du CAC 40 et du SBF 120. Après un sommet à 4 millions d'actionnaires salariés, nous sommes redescendus à 3,5 millions.

Un responsable du syndicat CFE-CGC est intervenu pour critiquer les Fonds communs de placement d'entreprises (FCPE) gérés de façon exclusivement paritaire (50 % de représentants des organisations syndicales, et 50 % de représentants de l'entreprise).

Un responsable d'AMUNDI a précisé que les FCPE, qui étaient mal compris à l'étranger, sont maintenant admis ou tolérés dans 131 pays ou territoires. L'actionnariat salarié commence à percer dans le « non coté ». AMUNDI qui a une part de marché de 60 % dans la gestion de l'épargne salariale en France a lancé récemment, avec succès, son propre plan d'actionnariat salarié en France et dans 13 autres pays.



Les prix ont été remis par le ministre en personne

Le grand prix de la FAS est remis à AUCHAN pour son plan mondial d'actionnariat salarié. Le secrétaire général du groupe, qui est venu le recevoir, souligne que l'actionnariat salarié chez AUCHAN est ancien et important (1,5 Md€). C'est un élément facilitateur du développement du groupe à l'étranger. VALLOUREC et ORANGE sont également lauréats et se félicitent du succès de l'actionnariat salarié en France et l'étranger. PIERRE FABRE et TOURNUS ÉQUIPEMENT sont également primés.

En conclusion, c'est le sentiment unanime de la salle qu'exprime Michel SAPIN, qui se réjouit de ce que l'actionnariat salarié commence à percer dans les PME familiales une fois certaines réticences surmontées. L'on commence à comprendre que c'est un remarquable instrument de développement. Sans l'actionnariat salarié, beaucoup de PME n'auraient pas les moyens d'attirer et de retenir certains talents. C'est également un outil pour faciliter la reprise d'une entreprise par les salariés. La pénétration de l'actionnariat salarié est estimée à 4 % dans les PME.

Question finances

Au cours de l'année 2016, l'ASSACT SG a maintenu son effort de gestion rigoureuse.

Hors plus-values de cessions, son portefeuille a dégagé un excédent de près de 11 000 €. Les cotisations (11 000€) et les dividendes reçus (2 000 €) ont en effet dépassé des dépenses de 3 000 €, maintenues à un faible niveau. Si on ajoute les plus-values latentes qui ont une nouvelle fois progressé de près de 8 000 €, notre association dispose maintenant d'appréciables réserves. Celles-ci permettront d'engager en 2017 des actions en vue d'accroître le nombre de nos adhérents, élément essentiel de notre influence en tant qu'association d'actionnaires salariés en activité ou retraités.

Dominique Brogly

Trésorier



Did you say « Brexit » ?

Rentable, l'actionnariat salarié ?

ERES, spécialiste de l'épargne salariale, a analysé 123 des 124 opérations (augmentation de capital réservée ou cession d'actions) qui ont été réalisées de 2006 à 2010 par 42 sociétés du SBF 120. La performance dégagée par les salariés est calculée par la différence entre la valeur de l'action cinq ans après la souscription et le prix d'achat après décote, sans comptabiliser un éventuel abondement de l'entreprise. Résultat de cette étude : dans 72 % des cas, les salariés sont sortis gagnants. De plus, si l'on tient compte de l'effet de levier de l'abondement - de 25 à 300 % du versement du salarié - le taux de succès augmente logiquement, jusqu'à un maximum de 97 %. En outre, ces opérations ont permis aux bénéficiaires d'enregistrer une performance de 78 % en moyenne hors abondement.

www.eres-group.com/etudes-et-enquetes

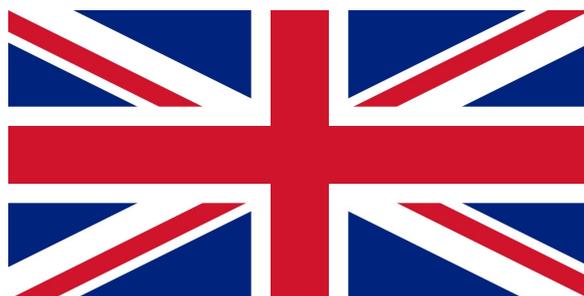
« Le Brexit intervient à un moment où le secteur financier européen est en pleine transformation, avec la mise en place d'une nouvelle réglementation bancaire. Or, voilà que se présente, avec la sortie du Royaume-Uni, la perspective d'une scission de ce marché en deux parties. La question est de savoir comment les acteurs, en particulier ceux qui sont installés à Londres, vont réagir face à la remise en cause du passeport européen qui permet jusqu'à présent de vendre des produits dans l'Union Européenne à partir de la capitale britannique.

« Comment les acteurs vont-ils réagir face à la remise en cause du passeport européen ? »

en cause du passeport européen qui permet jusqu'à présent de vendre des produits dans l'Union Européenne à partir de la capitale britannique.

A l'évidence, le choix d'une relocalisation ne sera pas binaire entre Londres et une autre place européenne. Les acteurs pourraient ainsi choisir Francfort pour telle activité, Paris pour telle autre ou Dublin pour une troisième, en fonction de critères opérationnels.

Face à cette nouvelle donne, la place de Paris ne manque pas d'atouts (infrastructures, immobilier de bureaux,...) Mais les autorités françaises doivent assurer une stabilité fiscale à long terme. Qu'il s'agisse de maintenir la réforme récente du régime d'imposition des "impatriés", mais aussi de renoncer à tout projet d'augmentation de la taxe sur les transactions financières. »



jet d'augmentation de la taxe sur les transactions financières. »

Frédéric Oudéa
(décembre 2016)

Les raisons du choix de la Société générale

La Société générale sera privatisée au cours du second semestre de 1987. Edouard Balladur l'a annoncé hier. Une décision capitale, tant financièrement que politiquement.

1987 « La Société générale sera la première des trois grandes banques françaises de dépôt à revenir au privé. La décision a été annoncée hier par Édouard Balladur. Cette opération financière majeure - la Générale «pèse» entre 18 et 20 milliards de francs, soit environ autant que Paribas - et politiquement symbolique interviendra durant le second semestre de l'année. « La décision, expliquait-on hier matin dans l'entourage du ministre d'État, Édouard Balladur, a été définitivement arrêtée à la fin du week-end dernier. » Les états-majors du Crédit lyonnais et de la Société générale, alimentant la Rue de Rivoli en ultimes rapports, notes, chiffres et arguments, sont restés sur le pont jusqu'au bout. (...) »

Jean de Belot

2017 : Boursorama, la « petite dernière » a bien grandi

* Dans la limite de 15 000€/mois

En ce moment, 80€ offerts pour toute 1ère ouverture de compte avec une carte bancaire si vous indiquez le **code BRS80** dans votre formulaire de souscription

Pourquoi

ne pas commencer l'année en musique avec l'ASSACT SG ?

Encartée dans ce bulletin, une offre exclusive en partenariat avec Talents et Partage.



Sur votre agenda :

9 février 2017 : Publication des résultats du 4e trimestre 2016

4 mai 2017 : Publication des résultats du premier trimestre 2017

17 mai 2017 : Assemblée générale de l'ASSACT SG

23 mai 2017 : Assemblée générale des actionnaires du Groupe Société Générale

2017 : le Groupe Société Générale s'est étendu

